

Programme de formation **GÉRANT / DIRECTEUR D'AGENCE**

Mise à niveau pour les Conseillers funéraires

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Réservé uniquement aux Conseillers funéraires pour suivre la formation complémentaire obligatoire visant à assurer la direction administrative et financière de la structure et du personnel (Art. D. 2223-55-2 et s. du CGCT), le stagiaire sera capable de :

- ▶ Assurer la direction administrative et financière des régies, entreprises ou associations (*pompes funèbres*) et du personnel
- ▶ Conclure toute l'organisation et les conditions de la prestation funéraire
- ▶ Agir dans un cadre d'action dont il assure lui-même la définition à partir des objectifs de la direction générale
- ▶ Planifier les activités diverses inhérentes à la gestion optimale de ce centre
- ▶ Veiller au strict respect de la déontologie par ses subordonnés à quelque niveau qu'ils soient

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ▶ Projections de présentations, d'exercices et de vidéos
- ▶ Cas pratiques, QCM, jeux de rôles
- ▶ Visite sur site des équipements funéraires
- ▶ Remise d'un support pédagogique recouvrant tout le programme obligatoire

DURÉE :

42 heures soit 5 jours de formation théorique.

CONTENU :

- ▶ Connaissances générales relatives à la gestion des entreprises.

SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de présence délivrée par le centre attestant que le stagiaire a suivi la totalité de la formation obligatoire.

COÛT :

Coût total : 1150€ HT soit **1380€ TTC**

Coût horaire : 27.38€ HT, soit **32.86€ TTC**

INTERVENANTS :

La formation est assurée par des professionnels du funéraire.

PRÉ-REQUIS :

Être titulaire du diplôme de Conseiller funéraire ou bénéficiaire d'une équivalence.

Remise du dossier d'inscription.

Programme de formation **GÉRANT / DIRECTEUR D'AGENCE**

Mise à niveau pour les Conseillers funéraires

PROGRAMME JOURNALIER :

(L'ORDRE DU PROGRAMME PEUT-ÊTRE MODIFIÉ PAR LE FORMATEUR)

1^{er} jour	Comptabilité (7 heures) Droit des Sociétés (1 heure)
2^{ème} jour	Droit des Sociétés (6 heures) Droit du Travail (2 heures)
3^{ème} jour	Droit du Travail (5 heures) Droit Fiscal (3 heures)
4^{ème} jour	Droit Fiscal (4 heures) Droit de la Consommation et Droit de la Concurrence (5 heures)
5^{ème} jour	Droit de la Consommation et Droit de la Concurrence (9 heures)